

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

24/05/02

Identité du responsable pour le réseau : (2) JEAN STEENSEL Date et signature (2) :

P. o

Martine DUWEZ
Directrice

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

INFORMATIQUE : UTILISATION D'INTERNETCODE DE
L'U.F. (3)

453231021E3.

CODE DU DOMAINE
DE FORMATION (4)

709

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition (1) qualification
du degré : (1) inférieur ● (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long**Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur**

Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil
supérieur :Signature du Président du
Conseil supérieur :6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

Code de l'unité de formation : (3) 753231U21E3.	Code du domaine de formation : (4) 709
---	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire de réseau informatique	CT	S	20
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	04
		Total des périodes	24

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

kebur



6/6/02

A. M. Erwinhe

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : 11 JUIN 2002

Signature :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE : UTILISATION D'INTERNET

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant

- d'installer et d'utiliser les logiciels nécessaires à l'exploitation des ressources du réseau Internet ;
- d'exploiter les ressources du réseau Internet, notamment pour rechercher des informations et pour communiquer ;
- de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu ;
- de contribuer à l'initiation aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques ;
- de développer des attitudes critiques vis-à-vis des technologies de l'information et de la communication.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE : UTILISATION D'INTERNET

2.1. Capacités.

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable :

- ◆ de comprendre à la lecture un texte de niveau de fin du deuxième degré de l'enseignement secondaire ;
- ◆ d'exécuter des consignes orales simples ;
- ◆ de vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi ;
- ◆ de lancer l'exécution d'une application;
- ◆ de déplacer le curseur;
- ◆ d'utiliser la barre d'espace, la touche « retour » et celle d'effacement;
- ◆ d'introduire des données numériques et alphanumériques;
- ◆ d'utiliser une disquette pour sauvegarder un fichier ;
- ◆ de terminer l'exécution de l'application;
- ◆ d'arrêter le système et de le laisser prêt pour l'utilisateur suivant;
- ◆ d'identifier sur un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié;
- ◆ de différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.)

Ou

Certificat d'enseignement du deuxième degré (C.2.D.)

ET

Attestation de réussite de l'unité de formation :

INFORMATIQUE – INITIATION A L'INFORMATIQUE (75.01.01. U21D1)

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE : UTILISATION D'INTERNET

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à deux personnes par poste de travail.

Le matériel et les logiciels utilisés devront permettre d'atteindre les objectifs du programme..

ANNEXE 4**PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION****INFORMATIQUE : UTILISATION D'INTERNET**

Face aux matériels et aux logiciels adéquats, l'étudiant sera capable

- de réaliser une connexion avec un fournisseur d'accès (provider) ou avec un serveur Intranet local;
- d'utiliser les services de base fournis par Internet/Intranet:
 - le courrier électronique (E-mail)
 - envoyer et recevoir un message électronique;
 - prendre copie et gérer un message;
 - envoyer et recevoir un fichier associé à un message;
 - le world wide web (web)
 - identifier des documents HTTP
 - rechercher et obtenir des informations sur un sujet donné en utilisant les outils de navigation et les moteurs de recherche;
 - recupérer une page Web (textes, images, mise en forme);
 - les forums et groupes de discussions (news)
 - consulter et/ou soumettre une contribution;
 - le FTP (File Transfert Protocol)
 - télécharger des fichiers;
- d'installer et de configurer un périphérique de communication (modem, adaptateur RNIS, ...) , un navigateur ;
- de télécharger, d'installer, d'utiliser un programme d'extension (*plug-in*) ;
- d'en expliquer l'utilité ;
- d'expliquer la problématique de la sécurité lors de l'utilisation des services du réseau Internet (virus, confidentialité des données, respect de la vie privée, ...) et d'indiquer des mesures de protection applicables ;
- de recourir à bon escient à la documentation disponible.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE : UTILISATION D'INTERNET

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

face à une configuration matérielle installée et opérationnelle, les paramètres de configuration étant fournis par le chargé de cours,

- d'installer et de configurer un navigateur ;
- de manipuler un programme d'extension ;

face à une configuration Internet installée et sur base d'une requête formulée par le chargé de cours

- de mener une recherche en utilisant les moteurs et mots clés adaptés ;
- de récupérer les éléments d'une page Web (texte, images, sons, ...)
- d'échanger des informations via le courriel ;
- d'accéder à un forum pour y déposer une question.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :

- de la qualité et de la précision de la méthode de recherche;
- de la pertinence et de la précision du résultat ;
- de l'habileté technique;
- du degré d'autonomie atteint.

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE : UTILISATION D'INTERNET

Le chargé de cours sera un enseignant.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION

Date d'application : 01/01/2004
Date limite de certification : 01/01/2005

« Informatique : utilisation d'internet »

Date de dépôt : 05/07/2002
Date d'approbation : 06/09/2002

Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
75 32 31 U21 E3	709	Informatique : utilisation d'internet (24 p.)	75 32 31 U21 E1	709	Informatique – utilisation d'internet (10 p.)			NEANT			
				709	Informatique – utilisation d'internet (10 p.)						
				709	Informatique – utilisation d'internet – complément (10 p.)						